

L'ANCCLI : un réseau d'échange sur la transparence et la sûreté nucléaire  
Le nucléaire parlons-en!

Dialogue technique sur les 4ème réexamens  
périodiques des réacteurs de 900MWe

Journée du 26 juin

« Accident grave - Noyau dur post-Fukushima

»

Transparence  
Information  
Echange

**anccli**  
LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE - PARLONS-EN !

## Nombreux questionnements de la société civile issus des dialogues engagés depuis 2014

- 2014/2016 : les dialogues ANCCLI-IRSN-ASN ont fait émerger de nombreux questionnements
- 2016 : note de positionnement de l'ANCCLI sur les orientations génériques des VD4 900
- 2016 : Séminaire à Valence sur la poursuite de fonctionnement des réacteurs (Octobre)

# Des questionnements variés de la société civile

- Incertitude sur l'état réel de certains composants. Quel impact sur les scénarios d'accidents si les matériels et matériaux n'ont pas la résistance attendue?
- Est-il prévu un épaissement des radiers de l'intégralité des réacteurs dans le cadre des travaux post-Fukushima ?
- Interrogations sur les liaisons entre les réserves d'eau et le réacteur à refroidir
- Interrogations sur la disponibilité des réserves d'eau (par exemple pour une rivière ayant des problèmes d'étiage)
- Interrogations sur le démarrage immédiat et la fiabilité des « diesels de secours » (capacité d'alimentation en carburant? Qualité du carburant?)
- Contrôle commande : co-habitation des anciennes et nouvelles générations (analogique et numérique)
- Le tube de transfert est inaccessible et pourrait se rompre (découvrement de la piscine?)
- Importance aussi du circuit secondaire (exemple soudure en exclusion de rupture à Flamanville). Matériel n'a pas résistance attendue?
- A la base de la doctrine de conduite en cas d'accident grave, a-t'on pris en compte la situation accidentelle où l'ensemble des réacteurs est en péril et non pas seulement un réacteur séparément des autres (REX Fukushima)
- Le réexamen de sûreté permet-il d'éliminer le risque d'accident nucléaire majeur ?

## Des questionnements FOH

- Quelle est l'attention portée à l'ergonomie des centrales ? Lors du renouvellement des matériels, les équipements sont-ils adaptés à l'homme ou est-il demandé à l'homme de s'adapter à des conditions de travail parfois difficiles ?
- Faut-il réinterroger l'organisation entière par rapport aux contraintes et aux mesures de sécurité ?
- La ré-internalisation des compétences est-il un impératif pour la sûreté des installations nucléaires ?
- En situation accidentelle, qu'en est-il du droit de retrait des agents EDF? Des prestataires?

## Le risque hydrogène?

- L'étude menée par la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux
- Les recombineurs d'Hydrogène installés suite à TMI, ont-ils la capacité à consommer l'Hydrogène produit en cas de fusion du coeur? Sont-ils compatibles avec le dispositif d'aspersion de l'enceinte? Efficacité en situation dégradée?
- Quelles sont les mesures prises pour assurer la disponibilité des équipements de mesures des paramètres de l'atmosphère de l'enceinte en cas de situation grave?
- Sur le dispositif U5 : quelle tenue au séisme, au risque d'explosion d'hydrogène ? Quelle efficacité à retenir les rejets radioactifs?
- Filtre U5 par réacteur ou pour 2 réacteurs?

# Tendre vers l'EPR?

- Tendre vers l'EPR? Quelles dispositions par exemple pour les piscines qui ne sont pas bunkerisées sur les réacteurs 900? Prise en compte du risque de percement de la cuve (EPR oui, réacteurs 900 non!)
- Norme EPR : en cas d'accident, il n'est pas prévu d'ouverture de l'enceinte de confinement?
- Accident sans fusion du cœur : EDF a pour objectif de tendre en termes de conséquences radiologiques vers les seuils ne nécessitant pas la mise en oeuvre de mesures de protection des populations?? On fait disparaître les PPI??